

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 SEPTEMBRE 2012 A 20 h 30

Présents : M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, M. BRUNEAU, F. CORTET, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD

Excusés : E. BIRET M. CHIFFOLEAU F. DENIS, E. GUILLOU,

Secrétaire de séance : B. RAUD

Convocation : 30 août 2012



RENTREE SCOLAIRE 2012 :

Madame Gisèle VAILLANT adjointe aux affaires scolaires, donne un compte rendu de la rentrée scolaire 2012.

Les effectifs enregistrés sont les suivants :

2012/2013

- Ecole Gaston Chaissac	: 179 élèves / 7 classes
- Ecole Saint-Joseph	: 153 élèves / 6 classes
- transports scolaires	: 222 enfants
- la Limouzinière	: 54 enfants
- Collège St-Philbert	: 128 enfants
- Collège Legé	: 10 enfants
- Lycées Machecoul	: 30 enfants
- Restaurant scolaire	: 287 rationnaires
	dont 53 occasionnels
- Accueil Périscolaire	: 146 préinscriptions

Deux changements à noter au groupe scolaire Gaston CHAISSAC, l'arrivée de Madame Sandrine HUVELIN en tant que directrice en remplacement de Madame Nadine GUIBLIN et le remplacement d'Anne-Claire MICHAUD par Maxime GOARVOT en tant qu'aide maternelle en emploi CAE.

Au niveau des collèges, deux enfants de plus sont inscrits au collège de Legé 44, qui apparemment serait complet.

L'ouverture du futur collège de Saint Philbert de Grand lieu est toujours envisagée pour 2015.

Les travaux d'acoustique au restaurant scolaire sont en cours de chiffrage. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

Une demande de modification de circuit doit être remise en mairie pour le point d'arrêt de la Touche Monnet (circuit primaire). A réception, cette demande sera transmise au syndicat des transports scolaires.

D'autre part, deux aubettes vont faire l'objet d'un remplacement (l'Aubrière et Cayenne).

DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Madame le Maire le conseil municipal décide de modifier les crédits ouverts au budget primitif 2012 du service assainissement de la manière suivante :

Dépenses

- 673 Titre annulé + 2 000,00 €

Recettes

- 70611 Redevance assainissement + 2 000,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET COMMUNE

Sur proposition de Madame le Maire le conseil municipal décide de modifier les crédits ouverts au budget primitif 2012 - Commune de la manière suivante :

Dépenses

- 2051-42 Concessions et droits similaires + 15 000,00 €

- 2315-86 Travaux de bâtiments - 15 000,00 €

TARIF BIBLIOTHEQUE 2013

Sur proposition de Monsieur Samuel Delaunay Adjoint délégué, ce tarif ayant été majoré de 6.55 % l'an passé, le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir l'abonnement annuel à la bibliothèque à 13,00 € par famille comme en 2012.

CIMETIERE – AVENANT N° 2 – Lot n° 3

En raison d'une erreur administrative, cet avenant n'a pas été présenté au conseil municipal. Les travaux étant réalisés, une délibération est nécessaire pour procéder au règlement du solde des situations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'avenant n° 2 – lot n° 3 à conclure avec l'entreprise ENP pour un montant de 6 153,00 € H.T.

Madame le Maire ou un adjoint est chargé de signer les pièces à intervenir.

PERSONNEL COMMUNAL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le décret 2012-924 du 30 juillet 2012 a réformé le cadre d'emploi des rédacteurs avec effet au 1^{er} août 2012. Pour permettre l'intégration d'un agent dans le nouveau cadre d'emploi, le tableau des effectifs doit être modifié.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} août 2012 en supprimant le poste de rédacteur chef et en créant le poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

En raison d'un arrêt de maladie, madame le Maire indique qu'il a été fait appel au service de remplacement du centre de gestion. Actuellement Madame Sophie IZACARD occupe un poste à l'accueil.

ASSURANCE DU PERSONNEL COMMUNAL

La société d'assurance vient de faire parvenir un avis de résiliation du contrat d'assurance du personnel communal au 31 décembre 2012. En conséquence une consultation d'entreprise va être lancée.

FOURRIERE ANIMALE

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide de résilier la convention liant la commune avec la Société Protectrice des Animaux et approuve le projet de convention à intervenir avec Madame Annick BOUTET, propriétaire de la fourrière animale n° 44.0445 sise les grands Marais à Saint Cyr en Retz 44 Bourgneuf en Retz.

La cotisation annuelle sera de 0.50 €/habitant.

Madame le Maire ou un adjoint est chargée de signer la convention à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES

AMENAGEMENT CHEMIN DES NOUVELLES :

Madame Fabienne ESMANGART de BOURNONVILLE présente au conseil municipal un projet d'aménagement du carrefour du chemin des Nouvelles avec la rue Charles de Gaulle afin de diminuer la vitesse sur le chemin, notamment des véhicules venant de la rue Charles de Gaulle.

Le coulage des bordures de trottoir étant prévu demain mardi il est demandé une décision au vue du plan et du devis présentés.

Le projet prévoit de reprendre la bordure de trottoir côté droit et de diminuer la patte d'oie en entrée du chemin en créant un terre-plein. Le surcoût de ces travaux est estimé à 4 994 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix pour, 1 abstention et 1 contre,

- émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux.
- décide de réaliser un bi-couche de couleur sur l'ensemble du terre-plein.
- charge Madame le Maire ou son adjoint de signer l'avenant à intervenir avec l'entreprise GADAIS d'un montant de 5 879,00 €/H.T. en retenant l'option bi-couche.

PAYS DE GRANDLIEU MACHECOUL ET LOGNE

Madame Marie-Josèphe DUPONT donne un compte rendu de la dernière réunion du comité syndical du Pays.

Le maintien de la structure a été décidé mais en modifiant le mode de fonctionnement notamment en ce qui concerne les missions et les durées des contrats des chargés de mission.

La gouvernance sera revue pour y associer plus étroitement les communes et les élus.

EXTENSION SUPERETTE :

Le chantier va débuter semaine 40 pour l'aménagement de la partie réserve.

PARC DU CHATEAU :

Le permis d'aménager est délivré, le maître d'œuvre est à élaborer le dossier de consultation des entreprises.

Pour information, le dossier de consultation des maîtres d'œuvre pour le futur lotissement du Ritz Doré est prêt et va être transmis dans les prochains jours.

REMERCIEMENTS ASSOCIATION :

L'association ONCO PLEIN AIR remercie la municipalité pour sa subvention.

REPAS DES AINES :

Il aura lieu le 27 octobre 2012 à la salle Henri IV.

JOURNEES DU PATRIMOINE :

Monsieur Delaunay présentera le programme des journées du 15 et 16 septembre prochains avec la visite du bourg et la recherche des anciens commerces de 14h00 à 18h00.

CHANTIER JEUNES BENEVOLES :

Monsieur Samuel Delaunay fait un bilan succinct du chantier jeunes bénévoles qui s'est déroulé en août.

Une réunion de bilan est programmée pour le mercredi 26 septembre à 18h30.

ANIMATION PREVUE ETE 2012

Le taux de fréquentation au foyer des jeunes a été très élevé cet été, Monsieur NOUNTCHONGOUE pense que la qualité des animateurs présents y est pour beaucoup.

Une analyse plus complète sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

FETE DU SPORT-CCGL

Elle a eu lieu dimanche 9 septembre à Geneston avec une participation moyenne de la population.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 8 OCTOBRE 2012 A 20H30 EN MAIRIE